

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE POLICE DU 21 MARS 2016

Sous la présidence de M. Alain MATHOT, Bourgmestre de SERAING

M. le Président ouvre la séance à 19h28

Il est procédé à l'appel nominal.

Excusés : Mme BUDINGER, MM.LAEREMANS, TODARO et VERSCHUEREN (démissionnaire)

Le procès-verbal. de la séance du **15 février 2016**, dernière en date, ayant été tenu à disposition des membres du Conseil de police conformément aux dispositions légales en la matière, le Conseil de police, unanime, dispense le Secrétaire de la lecture des décisions prises au cours de cette séance et approuve le procès-verbal à l'unanimité.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Nous avons reçu, sur base de l'article 27 de la Loi du 7 décembre 1998, un courrier sollicitant l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la présente séance..
Cette demande émane de M. CULOT et fait l'objet du point 8 bis.

SEANCE PUBLIQUE

SECRETARIAT

1. Prise d'acte de la démission de M. Charles-André VERSCHUEREN, membre du conseil de police.

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

Ce point n'appelle pas de vote car il s'agit d'une application d la loi.

2. Installation d'une suppléante en qualité de conseiller de police en remplacement de M. Charles-André VERSCHUEREN, démissionnaire.

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

Ce point n'appelle pas de vote car il s'agit d'une application d la loi.

3. Modification de l'ordre de préséance des membres du conseil de police.

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

Ce point n'appelle pas de vote car il s'agit d'une application d la loi.

PERSONNEL

4. Premier cycle de mobilité 2016 - Appel à mobilité.

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

5. Déclassement d'un véhicule.

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Désignation de la Ville de SERAING en qualité d'organe représentatif dans le cadre d'un marché unique visant la location et l'entretien du linge plat.

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Prise en charge d'une dépense extraordinaire pour la réparation du radar de PLAINEVAUX au profit de la société FABRICOM GDF SUEZ-POLIS SERVICE.

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

PATRIMOINE

8. Avenant à la convention d'occupation de l'immeuble rue de la Vieille Espérance 12, 4100 SERAING (stand de tir).

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8 bis. Article 27 de la Loi du 7 décembre 1998.
Point sollicité par M. Culot, conseiller de police MR-IC.
Objet : « Vandalisme de plusieurs cimetières à Seraing ».

M. CULOT expose son point.
Réponse de M. le Bourgmestre.

M. TODARO entre en séance

La séance publique est levée

ADOPTE EN SEANCE DU 18 AVRIL 2016

LE SECRETAIRE,

LE PRESIDENT,

B. ADAM

A. MATHOT